



Maison
de
la
Solidarité

1, rue Albert Doyen 94000 CRETEIL

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2012



ASSEMBLEE
GÉNÉRALE

23
Avril
2013

> INTRODUCTION	
◆ Les Valeurs fondatrices du Centre Social	3
◆ Présentation de la structure	4 - 5
> SECTEUR ENFANCE / JEUNESSE	
◆ Projet Pédagogique	6 - 12
↳ Secteur Enfants	13 - 15
◆ Activités	16
◆ Cours de Langues et de Danse	17
◆ Accueil de Loisirs et activités socioculturelles	18 - 21
↳ Secteur Jeunes	22 - 24
◆ Activités	25
◆ Cours de Langues	26
◆ Accueil de loisirs et activités socioculturelles	28 - 29
◆ Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J)	31 - 35
> SECTEUR ADULTES	36 - 38
◆ Activités	39
◆ Projets CUCS	41 - 53
◆ Permanences Sociales	54
◆ Insertion Sociale	55 - 59
> SECTEUR FAMILLES / VIE DE QUARTIER	61
◆ Temps forts et évènementiels	62 - 65
◆ Sorties Familiales	66
> RESEAUX-PARTENARIAT	67
> BENEVOLES	68
> ANNEXE	69 - 70

Les Valeurs fondatrices du Centre Social

Se plaçant dans le mouvement de l'Education populaire, les Centres Sociaux et Socioculturels fédérés, réfèrent leurs actions et leurs expressions publiques à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

La Dignité humaine

Reconnaitre la dignité et la liberté de tout homme est l'attitude première des acteurs des Centres Sociaux et Socioculturels.

L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rendent possible le dialogue personnalisé.

Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels.

La reconnaissance laïque de pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire. L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques.

La Solidarité

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capable de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres Sociaux et Socioculturels depuis leur origine.

La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas les Centres Sociaux et Socioculturels de penser que les hommes et les femmes se construisent en tant que personne au travers de leurs rapports aux autres.

Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans les rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens...

Echanger des savoirs faire entrer dans les réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

La Démocratie

Opter pour la démocratie, c'est pour les Centres Sociaux et Socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Les Centres Sociaux et Socioculturels entendent établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne.

Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, même modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus.

La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens. »

œ Présentation de la



La Maison de la Solidarité est un équipement socioculturel associatif régit par la loi 1901.

Cet équipement se situe au cœur du Mont-Mesly.

Il propose des activités culturelles, de loisirs pour toutes les tranches d'âges, il contribue à l'animation du quartier et développe des actions de promotion sociale et de solidarité.

Il favorise l'implication des adhérents et la participation des habitants dans la vie du quartier et de la ville.

Il offre des services aux habitants, favorise l'accès aux loisirs et à la culture. Il promeut la vie associative et anime un réseau de partenaires.

Les valeurs fondatrices du Centre Social sont La Dignité humaine, La Solidarité et La Démocratie.

Au 31 Décembre 2012, la Maison de la Solidarité compte un total de 778 adhérents.

Ce nombre ne tient pas compte du public usager de notre Centre, le public accompagné dans le cadre de l'action « les Rendez-vous de l'Insertion », dispositif pour les bénéficiaires du Rsa.

Il ne tient pas compte, non plus, des quelques usagers : adhérents des associations et autres personnes s'adressant à l'accueil de notre Centre pour un service, une information ou une orientation ou encore les habitants et autres usagers participants aux temps forts, festifs et événementiels organisés par notre Centre.

Maison de la Solidarité

Répartition des adhérents par activités

(sachant que les personnes peuvent être inscrites sur plusieurs activités)

Activités	Enfants (6-11ans)	Jeunes (12-17ans)	Adultes (+18ans)	Total	%
Accompagnement à la Scolarité	59	36		95	9,8%
Loisirs	80	62		142	14,7%
Informatique	80	36	110	226	23,3%
ASL			42	42	4,3%
Cours de Tamoul	47	42		89	9,2%
Cours de Persan	23	18		41	4,2%
Cours d'Arabe	20	7		27	2,8%
Danse Tamoul	22	15		37	3,8%
Zumba Fitness			27	27	2,8%
Paniers Bio/ laitiers			20	20	2,1%
Ateliers de vie quotidienne (cuisine, sorties culturelles, ateliers manuels, découverte de nouveaux loisirs...)			165	165	17,1%
Projection Cinéma dans le cadre du Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs			45	45	4,6%
Bénévoles			13	13	1,3%
Total	331	216	424	969	100%

► SECTEUR ENFANCE /

🌀 Projet Pédagogique

Introduction

Pour la majorité des familles l'accueil de loisirs est un lieu propice au développement de l'enfant et participe à l'animation de la vie du quartier.

L'équipe d'animation, en s'appuyant sur le Projet Social du Centre, met en place des actions de loisirs et d'accès à la culture en direction des enfants et des jeunes.

L'équipe réserve, également, une place importante aux parents et à leur rôle dans le processus éducatif concernant leurs enfants.

Le Centre constitue un lieu rassurant pour les familles.

1) Le Secteur Enfance / Jeunesse

Le secteur Enfance/Jeunesse est agréé jeunesse et sport, il reçoit des enfants de 6 à 11 ans et des jeunes de 12 à 17 ans tous les jours du Mardi au Samedi pendant les périodes scolaires et du Lundi au Vendredi pendant les vacances scolaires. Une équipe d'animateur propose toute l'année des activités culturelles et de loisirs ainsi que l'accompagnement à la scolarité.

Bien que l'accueil de loisirs ait une entité bien définie par son habilitation Jeunesse et Sport, il participe néanmoins au Projet Social de l'association et travaille en lien avec les différents secteurs.

2) Fonctionnement

Pour la majorité des familles, l'accueil de loisirs destiné aux enfants et aux jeunes au sein du Centre Social est un lieu repéré qui contribue au développement de l'animation de la vie du quartier.

Pour participer aux activités, le public doit effectuer les démarches administratives nécessaire : adhésion annuelle de 12.00 € valable de Septembre à Juillet de l'année en cours pour l'ensemble des activités proposées :

activités de loisirs, espace multimédia, accompagnement à la scolarité, loisirs ponctuels. Cette adhésion est valable dans toutes les structures MJC et Centres Sociaux de la Ville de Créteil. Une participation financière est demandée pour certaines activités, celles-ci varient entre 1.00 € et 4.00 € maximum.

L'équipe d'animation est en charge de l'organisation et de l'encadrement des jeunes adhérents uniquement.

Cette adhésion doit être réalisée en présence des parents, au même titre que la fiche sanitaire de liaison concernant l'état de santé et le suivi médical de l'enfant, ce qui permet de présenter aux familles la structure, les règles de fonctionnement, et les différentes activités programmées par les secteurs enfants et jeunes.

3) Les jours et les horaires d'accueil

Les horaires d'accueil des enfants s'organisent de la façon suivante

Accompagnement à la scolarité :

les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 en prenant en compte trois rythmes différents :

- Accueil et prise du goûter :

moments d'échanges, de détente et de convivialité

- Prise en charge des groupes et devoirs

- Temps d'accompagnement et prise en charge des enfants par une équipe d'adultes

- Temps ludique. Apprentissage des différentes matières de manière ludique

Accueil de Loisirs

(Hors vacances scolaires)

Les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Les samedis de 13h30 à 18h30

Accueil de loisirs

(Vacances scolaires)

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Les horaires d'accueil des jeunes s'organisent de la façon suivante

Accompagnement à la scolarité :

Les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h00 en prenant en compte trois pôles différents :

- Accueil des jeunes : moments d'échanges, de détente et de convivialité

- Prise en charge des groupes pour les devoirs

- Temps d'écoute et d'échanges

(Recensement des attentes et des besoins)

Accueil de Loisirs

(Hors vacances scolaires)

Les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Les samedis de 13h30 à 19h00

Accueil de loisirs

(Vacances scolaires)

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Les repas ne sont pas assurés par le Centre Social. Cependant, certaines activités, en journée, peuvent être organisées en fonction de la programmation auquel cas, les parents sont invités à fournir aux enfants un repas froid pour les sorties.

J E U N E S S E

4) L'équipe

Une équipe d'animateurs diplômés prend en charge l'organisation et le déroulement des activités. Elle accueille, anime et veille à la sécurité des enfants. Elle est l'interlocuteur privilégié des familles et se doit d'être à l'écoute, de conseiller, de guider et d'être une passerelle entre les enfants et leurs parents. Elle peut être renforcée par des bénévoles, parents ou animateurs stagiaires BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur). Toutes personnes travaillant dans la structure a un rôle éducatif et fait partie intégrante de l'équipe et se doit d'être en cohérence avec les axes du Projet Social.

Le Projet Pédagogique est un outil incontournable et le socle pour l'équipe d'encadrement. Il permet de fixer le cadre de fonctionnement et les différents objectifs à mener ou à développer. L'accueil de loisirs scolaire et péri scolaire peut être amené à évoluer et à être adapté en fonction des différentes situations rencontrées.

5) L'accueil

L'accueil a lieu tous les matins et après midi avant l'appel. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses camarades ainsi que les animateurs. Il a la possibilité de choisir entre diverses activités durant ce temps (lire, jouer, discuter, ne rien faire...).

L'animateur est disponible et est à l'écoute de chaque enfant. Ce temps lui permet de recueillir les choix, les attentes, les propositions de chacun en terme de besoins. Le temps d'accueil permet en outre de faire le lien entre les familles et les différents projets et temps fort mis en place par les intervenants des différents secteurs de la structure (secteur enfants, secteur jeunes, secteur insertion sociale, secteur adultes/familles).

6) Rythme de vie

Pour une démarche de qualité :

Il est important de prendre en compte le rythme biologique de chaque enfant dans l'organisation et le déroulement de la journée et de développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échanges et de dialogue avec les enfants et les familles.

Journée type de l'accueil de loisirs :

Les matins de 10h00 à 12h00

- ♦ 10h00 - 10h15: accueil et présentation des activités
- ♦ 10h15: démarrage des activités
- ♦ 11h45: rangement et fin des activités
- ♦ 11h45: retour au calme et bilan

- ♦ 12h00: retour à la maison

Les après midi de 13h30 à 18h30 (18h00 pendant les vacances scolaires)

- ♦ 13h30 -13h45: accueil et présentation des activités
- ♦ 13h45 -14h00: temps libre (lecture, jeux et échanges)
- ♦ 14h00: démarrage es activités
- ♦ 16h00: rangement et fin de l'activité
- ♦ 16h15: goûter
- ♦ 16h30: activité de plein air
- ♦ 17h30 -18h10: jeux en intérieur, activité sportive
- ♦ 18h15: rangement de la salle
- ♦ 18h30: retour à la maison

7) Les activités

L'activité est un facteur important pour le développement de l'enfant et du jeune. En effet, par le biais des activités, l'enfant / jeune se construit, apprend à maîtriser son environnement et être acteur de son développement.

Les activités sont généralement proposées par l'équipe d'animation; mais afin de bonifier le déroulement et le développement des projets d'activités, il est nécessaire que les enfants et les familles puissent exprimer leurs choix et leurs attentes en matière d'activités qui permettront une démarche de projet.

Nous favorisons une démarche de projets individuelle ou collective, ce qui permet d'inscrire les activités dans un cheminement constructif afin de répondre au mieux aux besoins du public.

8) Les activités spécifiques

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs ou à des bénévoles. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement est garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le Projet Pédagogique.

9) Les règles de vie

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères de fonctionnement aux enfants et aux parents sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées et débattues en relation avec les enfants et sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer et de se les approprier.

Ces règles ne sont pas immuables et peuvent évoluer. Un enfant nouvellement arrivé, peut prendre connaissance des règles de vie et de les intégrer.

